

MALTE : LES CONDITIONS DE TRAVAIL

La population active en chiffres

	2018	2019	2020
Population active	236.718	249.860	261.997

Source : International Labour Organization, ILOSTAT database

	2017	2018	2019
Taux d'activité total	71,18%	73,25%	74,39%
Taux d'activité des hommes	82,60%	83,62%	83,80%
Taux d'activité des femmes	59,16%	62,35%	64,49%

Source : International Labour Organization, ILOSTAT database

Les conditions de travail

La durée légale du temps de travail	la durée normale du travail est de 40 heures par semaine.
L'âge de la retraite	60 ans pour les femmes, 61 ans pour les hommes.
Les contrats de travail	Le contrat de travail est principalement régi par les dispositions légales du Conditions of Employment (Regulation) Act. Les contrats de travail peuvent être à durée déterminée ou pas, sur une base de temps plein ou de temps partiel.
Les lois du travail	Consultez le site Doing Business, pour connaître les réglementations du travail qui s'appliquent aux entreprises.

Le coût du travail

Le salaire minimum	Le salaire minimum est de 784,68 EUR par mois en 2021 selon Eurostat.
Le salaire moyen	Selon l'Office national de statistiques de Malte, le salaire moyen s'établissait à 1 536 EUR par mois en 2020.
Les cotisations sociales	Les contributions sociales payées par l'employeur: 10% du salaire hebdomadaire de l'employé (pour les salaires annuels supérieurs à 24 986 euros, un taux fixe hebdomadaire de 48,57 EUR s'applique) Les contributions sociales payées par l'employé: 10% du salaire hebdomadaire de l'employé (pour les salaires annuels supérieurs à 24 986 euros, une contribution fixe hebdomadaire de 48,57 EUR s'applique)

Les partenaires sociaux

Associations patronales	MEA  - Malta Employers' Association
Le dialogue social et les partenaires sociaux	Le principal syndicat de l'île est l'union générale des travailleurs (General Workers' Union - GWU). La réglementation concernant les syndicats est fondée sur l'Industrial Relations Act de 1976
Les syndicats	Union générale des travailleurs de Malte

Le taux de syndicalisation	L'adhésion aux syndicats a beaucoup augmenté au cours des 20 dernières années. Ils comptent aujourd'hui autour de 86 000 membres dont près des 3/4 sont des hommes. La représentation syndicale est très forte dans le secteur public. La syndicalisation dans le secteur privé est considérablement plus faible que dans le secteur public. Près d'1/3 des employés à temps plein du secteur privé sont couverts par des accords collectifs.
Les organismes de régulation du travail	Corporation de l'emploi et de la formation